



CONSEIL MUNICIPAL DU

6 novembre 2017

Ont assisté à la séance : Madame Brigitte JACQUEMOT, Monsieur Bertrand REMOND, Monsieur René MARAND et Madame Nelly RENAUDIN, Adjointes au Maire – Madame et Messieurs Pierre CUYPERS, Jérôme BEAULIER, Sébastien GERMAIN, Daniel HUREAU, Bernard JACQUEMIN, Catherine JOLIVET, Martial ROUSSEAU, Arnaud SZPUNAR, Conseillers.

Absents excusés :

Jean-Mary LARGILLIER pouvoir à Sébastien GERMAIN

Valéry LEGENDRE pouvoir à Brigitte JACQUEMOT

Secrétaire de séance : Nelly RENAUDIN

Suite aux élections sénatoriales de septembre 2017, Monsieur Pierre CUYPERS ayant été élu sénateur, il a été contraint de remettre sa démission de son poste de Maire. Sa démission a pris effet à compter du 02 novembre 2017. Jusqu'à l'élection d'un nouveau maire, Madame Brigitte JACQUEMOT, 1^{ère} adjointe, assurera la fonction de maire par intérim.

L'élection de maire doit intervenir après l'élection du conseiller municipal manquant depuis la démission de Madame Fanny GAUMET en date du 5 novembre 2015. Les dates arrêtées par la Préfecture pour l'élection de ce conseiller municipal sont le dimanche 21 janvier 2018 et le dimanche 28 janvier 2018.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 25 septembre 2017

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le compte-rendu de la réunion du 25 septembre 2017 après intégration de la correction suivante :

- **Débet à l'encontre du trésorier** : Suite au contrôle de légalité, une erreur d'écriture comptable **relative** à l'année 2011...

FINANCES

Décision modificative dans la section investissement. Afin de payer les honoraires des études en cours il convient d'alimenter le compte 2031 « Frais d'études » comme suit :

- Débit : 50 000 € au compte 2031
- Crédit : 50 000 € au compte 21318 Travaux bâtiments Publics

Le conseil municipal approuve cette décision modificative dans la section investissement à l'unanimité avec 14 voix *POUR*.

Présentation en non-valeur de produits communaux irrécouvrables. Entre 1994 et 1997, divers titres de recettes d'un montant total de 124,04 €, à l'encontre de plusieurs débiteurs ont été émis sans que les sommes aient pu être recouvertes.

A la demande de la Trésorerie, le conseil municipal doit statuer en prononçant ou en rejetant l'admission en non-valeur de ces créances.

Le conseil municipal décide à l'unanimité, avec 14 voix *POUR*, de prononcer l'admission en non-valeur de ces créances.

Renouvellement d'adhésion à la médecine préventive. Le centre de gestion propose à la commune le renouvellement de la convention relative à la médecine préventive.

Le conseil municipal décide, à l'unanimité avec 14 voix *POUR*, de renouveler l'adhésion à la médecine préventive.

RU D'ANCOEUR

Le conseil municipal est amené à se prononcer sur le projet de création d'un nouveau syndicat mixte « Syndicat mixte des 4 vallées de la Brie »,

- regroupant : le « syndicat intercommunal des rus de la Noue et du Chatelet », le « syndicat intercommunal pour l'aménagement et l'entretien du bassin du ru d'Ancoeur », le « syndicat mixte pour l'aménagement du ru de la Vallée Javot ».
- et comportant la mise en œuvre de nouveaux statuts.

Le conseil municipal approuve le projet de périmètre et le projet de statuts, à 9 voix *POUR*, 4 voix *CONTRE* et 1 *ABSTENTION*.

CCBN (Communauté de Communes de la Brie Nangissienne)

Modification des statuts : Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, la modification des statuts de la CCBN, à 14 voix *POUR*.

Approbation du rapport de la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) :

La CCBN doit reverser au titre de la CFE (Cotisation foncière des entreprises) 272 218 € à la commune d'Aubepierre / Ozouer-le-Repos. Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, le rapport de la CLECT, à 14 voix *POUR*

SDESM (Syndicat Départemental des Energies de Seine & Marne)

Dans le cadre de l'opération exceptionnelle « 3000 lampes BF » comprenant le remplacement d'ancienne génération par des LED, le syndicat propose de remplacer 46 lampes sur notre commune. Le choix a été établi par la SDESM sur la base de l'ancienneté des candélabres. Cette action permettra une économie significative. Le conseil municipal accepte à l'unanimité la proposition de la SDESM à 14 voix *POUR*.

QUESTIONS DIVERSES

1. **Révision des listes électorales.** Réunion le 24 novembre.
2. **Salle des fêtes :** création d'une commission en vue de revoir le règlement de la salle des fêtes. Cette commission comprendra : Brigitte Jacquemot, Bertrand Remond, René Marand, Nelly Renaudin, Bernard Jacquemin, Martial Rousseau, Catherine Jolivet, Sébastien Germain, Arnaud Szpunar, Jérôme Beaulier. Réunion programmée pour le 21/11 à 18h30.
3. **La CCBN propose aux communes membres, un fond de projet d'un montant maximum de 2000 €.** La commune envisage de déposer un dossier pour l'obtention d'un défibrillateur ou le financement d'un limiteur de bruit pour la salle des fêtes.
4. **Sapin de Noël :** un sapin sera installé dans tous les hameaux de la commune. Les enfants de chaque hameau seront invités à décorer ces sapins.
5. **Recensement 2018 :** Coordinateur : Catherine Jolivet + 2 agents recenseurs.
6. **Tour de table sur les diverses commissions.**
7. **Agenda :**
 - 9 / 16 / 23 novembre 2017 : **Ateliers « Prévention Routière »** (Comité des fêtes)
 - 11 novembre 2017 : **Cérémonie commémorative du 11 Novembre** à 9h à Ozouer-le-Repos et 9h30 à Aubepierre
 - 16 novembre 2017 : **Soirée Beaujolais nouveau** (Rire & Vivre)
 - 25 novembre 2017 : **Théâtre : Les 3 coups de Solers** joueront « L'hôtel Feydeau »
 - 1^{er} décembre 2017 : **Chorale + Crèche** à l'église d'Aubepierre à 20h30
 - 3 décembre 2017 : **Loto** (ARA)
 - 9 décembre 2017 : **Goûter des anciens** + Remise des colis de Noël
 - 6 janvier 2018 : Vœux du conseil municipal
 - 21 et 28 janvier 2018 : Election du conseiller municipal

La séance est levée à 22h30

Pour le Maire
l'Adjoint,

